

**DOCUMENT FINAL DE LA 09EME RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF
DE LA PLATEFORME DES FEMMES POUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD-CADRE
POUR LA PAIX, LA SÉCURITÉ ET LA COOPÉRATION POUR LA RÉPUBLIQUE
DÉMOCRATIQUE DU CONGO ET LA RÉGION**

NAIROBI (KENYA), 22 FÉVRIER 2018

1. Le Comité consultatif de la Plateforme des femmes pour la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région a tenu sa neuvième réunion à Nairobi (Kenya) le 22 février 2018 sous la présidence de l'Envoyé spécial du Secrétaire général de l'ONU pour la région des Grands Lacs, M. Saïd Djinnit.
2. De nouveaux membres ont honoré la réunion du Comité consultatif de leur présence : S. E. Mme Catherine Samba-Panza, ancienne Présidente par intérim de la République centrafricaine et Coprésidente du Réseau panafricain des femmes pour la prévention des conflits et la médiation (FemWise-Afrique) ; Mme Ndeye Bineta Diop, Envoyée spéciale de l'Union africaine pour les femmes, la paix et la sécurité ; S. E. Mme Speciosa Wandira Kazibwe, ancienne Vice-Présidente de l'Ouganda et Coprésidente de FemWise-Afrique ; et Mme l'Ambassadrice Liberata Mulamula, ancienne Secrétaire exécutive de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL).
3. Ont également assisté à la réunion d'anciens membres du Comité consultatif : Mme Chantal Safou Lopusa, Ministre du genre de la République démocratique du Congo (RDC) et M. Félix Ngendabanyikwa, Secrétaire permanent du Ministère des droits de la personne humaine et du genre du Burundi ; Mme Sahle-Work Zewde, Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Nairobi (ONUN) ; Mme Coralie Ikia-Dimi, représentant la République du Congo, Présidente en exercice de la CIRGL ; et Mme l'ambassadrice Éliane Mokodopo, représentant le Secrétaire exécutif de la CIRGL. La Secrétaire générale adjointe de la CNUCED, Mme Isabelle Durant, est intervenue par visioconférence pendant la réunion.
4. La réunion du Comité consultatif a été précédée d'une réunion technique à laquelle ont participé des représentants du Bureau de l'Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs (le « Bureau de l'Envoyé spécial »), du Département des affaires politiques de l'ONU, de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), de la Commission de l'Union africaine, de la CIRGL, de Femmes Africa Solidarité, du Fonds pour les femmes congolaises (FFC) et du Fonds mondial pour les femmes (FMF), ainsi que d'organisations locales et de bénéficiaires de subventions venus du Burundi, de la République démocratique du Congo (RDC) et de l'Ouganda, y compris le DAGROPAS (Développement agropastoral et sanitaire), Solidarité des femmes activistes pour la défense des droits humains (SOFAD) et Isis Women's International Cross Cultural Exchange (ISIS-WICCE).
5. Le Comité consultatif a adressé ses félicitations à Mme Julienne Lusenge, Directrice du FFC, qui s'est vu décerner le Prix des droits des femmes 2018 à l'occasion du dixième Sommet de Genève pour les droits humains et la démocratie.

Mobilisation politique

6. Le Comité consultatif a constaté avec préoccupation la lenteur de la mise en œuvre des engagements pris en faveur des femmes et de la paix et la sécurité et réaffirmé qu'il était essentiel de faire participer davantage les femmes de la région des Grands Lacs aux processus politiques et de faire en sorte que les dirigeants régionaux prennent davantage en main la mise œuvre de ces engagements et soient comptables à cet égard, de sorte que les femmes jouent un rôle de premier plan dans la prévention des conflits et la consolidation de la paix dans la région des Grands Lacs.

7. À cet égard, le Comité consultatif a décidé de collaborer avec des organisations de défense des droits des femmes relevant de la société civile, à tous les niveaux, y compris au niveau local ; il a également proposé d'inclure en son sein des membres d'organisations de jeunes, des femmes chefs d'entreprise et des représentants du secteur privé. Les membres du Comité ont estimé qu'il importait de rassembler les représentants des femmes et les Chefs d'État et de gouvernement pour débattre et décider des moyens de promouvoir les activités concernant les femmes et la paix et la sécurité.

8. Le Comité est convenu de déployer, en collaboration avec la CIRGL et FemWise, des missions en RDC, au Burundi, au Soudan du Sud et en République centrafricaine pour favoriser la participation des femmes aux processus de paix et à la vie politique. Le Comité s'est félicité de l'appui offert par le Bureau de l'Envoyé spécial, qui entend faciliter l'organisation de ces missions et y contribuer financièrement.

9. Les membres sont convenus de collaborer avec des centres d'excellence régionaux et internationaux afin de formuler des politiques reposant sur des données factuelles destinées à orienter les décideurs.

10. Ils ont engagé la CIRGL à poursuivre ses consultations avec la République du Congo et la République du Kenya en vue de s'accorder sur le lieu et les dates de la prochaine réunion ministérielle sur le genre.

Coordination des initiatives concernant les femmes et la paix et la sécurité menées dans la région

11. Le Comité consultatif a pris note des nombreuses et importantes initiatives menées en faveur des femmes et de la paix et la sécurité dans la région, y compris par FemWise, le Centre de formation régional de la CIRGL contre les violences sexuelles et sexistes, le Centre régional de recherche et de documentation sur les femmes, le genre et la construction de la paix dans la région des Grands Lacs (CERED-GL) et les activités mises en œuvre par l'ONU au titre du Cadre stratégique pour la région des Grands Lacs. Le Comité consultatif a souligné qu'il fallait renforcer la coordination et la collaboration entre toutes les parties prenantes afin de dégager le plus de synergies possible entre ces initiatives.

12. Les membres du Comité sont convenus qu'il fallait mettre au point un outil de communication afin de faciliter l'échange d'informations et de connaissances.

Plan d'action régional pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité de l'ONU

13. Le Comité consultatif a salué la collaboration entre le Bureau de l'Envoyé spécial et le secrétariat exécutif de la CIRGL, qui œuvrent à l'élaboration d'un plan d'action régional pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, ainsi que demandé à la huitième Réunion de haut niveau du Mécanisme régional de suivi de l' Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, tenue à Brazzaville (République du Congo) en octobre 2017. Il a demandé que ce plan d'action soit arrêté et mis en œuvre rapidement. Remarquant que seuls 9 des 13 pays signataires de l'Accord-cadre disposaient d'un plan d'action national concernant la résolution 1325 (2000), le Comité a exhorté les autres pays à arrêter leur plan d'action national avant la prochaine réunion ministérielle régionale sur le genre, qui aura lieu à la mi-2018.

Stratégie visant à promouvoir la mise en œuvre du programme relatif aux femmes et à la paix et la sécurité dans la région

14. Le Comité consultatif a salué le projet de stratégie régionale visant à promouvoir la mise en œuvre des engagements dans le domaine des femmes et de la paix et la sécurité présentés par le Bureau de l'Envoyé spécial (Annexe 1) et a confirmé qu'une de ses priorités était d'associer les femmes sur le plan politique. Il a par ailleurs recommandé que le mécanisme de mise en œuvre proposé dans la stratégie soit dirigé par ONU-Femmes avec l'appui de la CIRGL et en collaboration avec le Bureau de l'Envoyé spécial et le Représentant spécial de l'Union africaine pour la région des Grands Lacs.

15. Le Comité a encouragé ONU-Femmes, l'Union africaine et la CIRGL à redoubler d'efforts aux fins de l'élaboration et de l'application d'un solide cadre de suivi permettant d'évaluer les progrès et les réalisations sur les plans quantitatif et qualitatif et de recenser les lacunes en promouvant le rôle des femmes dans l'action menée en faveur de la paix et de la sécurité, et s'est félicité de l'initiative prise par l'Union africaine d'élaborer un cadre de résultats continental pour le suivi de la mise en œuvre du programme relatif aux femmes, à la paix et à la sécurité en Afrique et la communication d'informations à ce sujet.

16. Les membres du Comité ont demandé aux envoyés spéciaux de l'ONU, de l'Union africaine et de la CIRGL de mener des initiatives conjointes afin de mobiliser des ressources techniques et financières, y compris auprès de donateurs non traditionnels, de sorte que la stratégie sur les femmes et la paix et la sécurité ainsi que d'autres initiatives concernant la région des Grands Lacs puissent être mises en œuvre.

17. Le Comité a recommandé que la Stratégie concernant les femmes et la paix et la sécurité dans la région des Grands Lacs soit présentée aux prochaines réunions du Comité d'appui technique et du Mécanisme régional de suivi ainsi qu'à l'occasion de l'atelier de réflexion commémorant le cinquième anniversaire de l'Accord-cadre prévu pour le 26-27 février 2018. Il a également préconisé de demander aux pays signataires d'appuyer la mise en œuvre de cette stratégie.

Subventions accordées par la Plateforme des femmes

1. Le Comité consultatif a entendu un exposé du Fonds mondial pour les femmes sur les avancées réalisées grâce aux subventions accordées par la Plateforme des femmes à l'appui de la mise en œuvre de l'Accord-cadre et de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité dans la lutte contre la violence à l'égard des femmes et dans la promotion d'un accès équitable aux ressources naturelles et du contrôle équitable de ces dernières en RDC, au Burundi, au Rwanda et en Ouganda. Le Comité s'est félicité des activités menées par le Fonds mondial pour les femmes pour lever des fonds supplémentaires en faveur d'organisations de femmes œuvrant au niveau local.

2. Les membres du Comité ont salué la présence de représentants d'organisations recevant des subventions de la Plateforme des femmes et ont remercié ces derniers du rôle qu'ils jouent dans la promotion de la paix et de la sécurité en menant des initiatives transfrontalières. Ils ont demandé au Fonds mondial pour les femmes de faire le point sur les activités menées dans les quatre domaines prioritaires de la Plateforme des femmes en vue de mieux faire savoir comment les organisations locales contribuent au renforcement de la confiance et à la consolidation de la paix.

3. Le Comité a réaffirmé que la Plateforme des femmes devait continuer d'axer ses activités sur la mobilisation politique et recommandé une réévaluation des fonctions de la composante Subventions.

4. Le Comité consultatif a décidé que, en étroite collaboration avec ONU-Femmes, la CIRGL et l'Union africaine, des modalités de coopération entre le Forum régional des femmes et les bénéficiaires de subventions de la Plateforme des femmes seraient définies, pour assurer la complémentarité des travaux effectués à l'échelle locale et de l'action de mobilisation de haut niveau.

Mandat

5. Le Comité consultatif a décidé d'examiner son mandat à l'occasion de sa prochaine réunion.